



## Occupons-nous d'Occupation double

Avant la fin des négociations, l'employeur, désirant reprendre la production d'Occupation Double pour cet automne, voulait nous rencontrer afin de déterminer des modalités destinées à répondre à certains besoins de production.

Lors des premières discussions, nous avons répondu à l'employeur que nous étions prêts à étudier certains aménagements, mais qu'il nous manquait encore plusieurs détails nous permettant d'en arriver à une

entente. Nous attendions depuis plusieurs jours ces détails manquants lorsque les ressources humaines m'ont convoqué pour me présenter une proposition de lettre d'entente.

Malheureusement dès la lecture de la première phrase du projet de lettre, j'ai dû la jeter sur le bureau des RH. L'employeur demandait la formation d'équipes mixtes (ce qui veut dire des syndiqués de TVA et de la main d'oeuvre externe) pour une production JPL. Pourtant j'avais été clair: on doit d'abord



sélectionner notre personnel permanent disponible, puis les temporaires et enfin des gens de l'extérieur qui se grefferont à nos listes de temporaires.

Avant de parler d'entente finale, il y a encore du chemin à faire. Nous avons toujours été ouverts à accommoder l'employeur concernant

certains besoins de production. Pour ce qui est des tournages du mois de mai, afin de faire les enregistrements pour la sélection des futurs participants, ce qui

représente deux à quatre personnes en tournée, il avait été convenu que la convention s'appliquait. On vous tiendra au courant des développements à la lumière des prochains échanges avec l'employeur prévus mercredi après-midi.

Jean Chabot,  
Président

## Le Journal de Québec a un solide compétiteur.

Nos confrères de Québec mis en lock-out par la direction de Quebecor ont choisi comme moyen de pression de démarrer leur propre journal, Média Matin Québec. Nous savons que le Journal de Québec est le banc d'essai pour une convergence des salles de nouvelles, objectif qui pourrait ensuite s'étendre à Montréal. Ce journal en couleurs de 23 pages est

d'excellente qualité puisqu'il est produit par les mêmes travailleurs qui produisaient le Journal de Québec.

La direction a fait un choix qui pourrait l'amener sur un terrain glissant, puisque c'est ainsi qu'est né le Journal de Montréal, en profitant d'un conflit de travail dans un autre quotidien.

Belle démonstration de solidarité et de

détermination. Le contenu est plus représentatif de la région de Québec et c'est tant mieux. La Montréalisation de l'information, Québec et les régions s'en plaignent depuis fort longtemps. La direction de Quebecor a depuis longtemps annoncé son intention de fusionner certaines salles de nouvelles. Ce conflit en est la première étape.

Il faut donc réagir



et soutenir les membres du Journal de Québec dans leur combat. Le syndicat est fier de l'initiative de ces employés et les encourage à poursuivre leurs démarches. Nous avons l'intention de leur donner un coup de main et acheter une page de publicité dans une de leurs prochaines parutions.

# Des réalisateurs exigent du respect

Texte d'opinion

*Petit rappel de l'article 1.01 des clauses professionnelles des réalisateurs: «Sous l'autorité du supérieur immédiat, les réalisateurs sont les seuls habilités à diriger l'exécution des émissions de télévision de Groupe TVA inc.»*

Allô là!... Faudrait-il que nous envoyions chaque jour un courriel à la direction de l'information qui a des difficultés avec ce concept? Un courriel chaque jour, parce que chaque jour, le directeur de production aux nouvelles, **pos s i b l e m e n t** appuyé par son supérieur, fait des entorses à ce principe de base et ce, depuis trop longtemps.

Des exemples? Il commande souvent des ouvertures infographiques, musiques, ordonnances de la mise en forme ou autres directement aux caméramans, infographistes, discothécaire et collaborateurs du réalisateur, et cela sans jamais en parler au réalisateur titulaire de l'émission... quand il y en a un. En effet, récemment une autre «difficulté de compréhension» de la

part de du directeur en question s'est manifestée. Il a carrément dit à qui voulait l'entendre au 10e étage qu'il n'y aurait pas de réalisateur affecté à l'émission d'affaires publiques «Qui a tué?».

En conséquence, les tournages de la presque totalité des entrevues de la première émission se sont déroulés sans réalisateur sur une période d'environ un mois.

Les réalisateurs à l'information ont eu beau lui demander d'affecter un réalisateur là-dessus, il a fait la sourde oreille. Il a fallu l'intervention du **s y n d i c a t** pour que les **r e s s o u r c e s** humaines mènent une enquête et **e x i g e n t** qu'un réalisateur soit affecté.

L'émission en construction «Larocque-Lapierre» est un troisième exemple qui illustre les difficultés des gestionnaires de l'information à comprendre les textes de la convention collective. Lors d'une affectation sur une émission, la priorité doit être accordée aux réguliers peu importe la fonction, ce qui inclut bien sûr les

réalisateurs.

Des réalisateurs chevronnés (et permanents) de l'information auraient volontiers réalisé cette émission; ils ont la priorité sur toute autre ressource, notamment sur le personnel en affectation temporaire (article 31.10). Mais la tâche ne leur a pas été confiée.

U n e personne en affectation temporaire aurait pourtant été très appréciée en remplacement du réalisateur régulier qui aurait dû délaissier temporairement l'émission sur laquelle il travaille. Tous y auraient trouvé leur compte et tout le monde serait heureux.

Nous, les réalisateurs, faisons confiance à la nouvelle direction qui dit vouloir donner à la

réalisation toute la place qui lui incombe au sein du Groupe TVA.

Mais la direction de l'information semble démontrer, de façon répétée, son manque de leadership dans une saine gestion de son groupe de réalisateurs, pour ne pas dire de tout son personnel. Nous comprenons que les dossiers sont nouveaux pour le vice-président aux ressources humaines, mais nous comptons sur son appui. Il est notre seule ressource pour régler de façon permanente les problèmes récurrents qui concernent les réalisateurs à l'information.

Les réalisateurs de l'information

*Il a fallu l'intervention du syndicat pour que les ressources humaines mènent une enquête*

## Marche du 1er mai

Presque partout dans le monde, la fête des travailleurs est célébrée le 1er mai. L'origine de cette fête remonte à 1886, quand des syndicats américains ont obtenu la journée de travail de huit heures.

Si vous souhaitez prendre une marche

santé en fin de semaine tout en célébrant cette fête, sachez qu'une marche pacifique organisée par les grandes centrales syndicales se déroulera dans les rues de Montréal.

Pour connaître l'itinéraire, vérifiez les journaux.



# Préparez-vous à une autre campagne électorale

Même si vous adorez l'équipe en place au syndicat (du moins on l'espère!), la démocratie doit parler. En effet, selon nos statuts et règlements, nous devons lancer un processus électoral pour l'ensemble des postes du comité exécutif, incluant le président du syndicat. Seuls les délégués et les représentants des comités doivent demeurer en place jusqu'à l'an prochain afin d'assurer



une transition en douceur.

Évidemment, les élus qui achèvent leur mandat ont le loisir de se porter de nouveaux candidats, mais ils devront

alors affronter en élection tous ceux qui désirent prendre leur place. Toujours selon nos statuts et règlements, le processus d'élection doit être déclenché le premier mai, sauf en cas de renouvellement de la convention, ce qui est le cas cette année. À ce moment, les élections doivent se tenir dans les trois mois qui suivent la signature de la nouvelle convention collective. Or, comme il serait inapproprié d'organiser des élections en pleine période de vacances, nous

souhaitons que tout se fasse à très court terme, donc avant la fin du mois de mai.

Si l'aventure syndicale vous tente, nous vous invitons donc à surveiller de près les babilards pour connaître la date exacte et les modalités pour vous porter candidat. N'oubliez pas que la personne la mieux placée pour défendre vos intérêts, c'est vous-même et le meilleur véhicule pour le faire, c'est le syndicat.

Votre exécutif

## Des temporaires victimes d'erreurs... permanentes?

Vos jours d'ancienneté ont-ils tous été comptabilisés? En théorie oui, mais il arrive que des erreurs se glissent.

C'est d'ailleurs arrivé plus d'une fois. En effet, le syndicat s'est récemment penché sur les listes d'ancienneté des employés temporaires fournies par les ressources humaines et y a relevé quelques inexactitudes.

Si vous avez eu la bonne idée de conserver vos horaires ou vos talons de paie depuis votre embauche, nous vous suggérons de calculer vous-même vos journées d'ancienneté et de comparer le résultat avec celui de la liste officielle

affichée périodiquement sur les babilards. N'oubliez pas de comparer des pommes avec des pommes, donc d'effectuer votre calcul en respectant la période visée par la liste officielle. Toute erreur devrait être signalée à votre syndicat.

## Assurez-vous... d'économiser

Vous renouvelez votre assurance auto ou habitation dans les prochaines semaines? Alors sachez qu'en tant que membre du Syndicat canadien de la fonction publique, vous pouvez économiser quelques dollars.

En effet, le SCFP possède une entente

d'affaires avec la compagnie SSQ. Si vous appelez cette compagnie lors de votre séance de magasinage, mentionnez votre affiliation au SCFP. Vous obtiendrez alors un rabais équivalent aux taxes.

Pour une bonne partie des gens, le prix obtenu représente alors

la meilleure affaire parmi les propositions des différentes compagnies sollicitées.

